

# Vives tensions au conseil municipal



En ce début d'année, attaques et critiques acerbes entre les élus de la majorité et de l'opposition ont animé lundi soir la séance du conseil municipal.

/ PHOTOS FR.G.

Après deux conseils annulés au mois de décembre, l'année a redémarré sur les chapeaux de roues, lundi soir à Cuges-les-Pins. Le maire, Bernard Destrost, a ouvert la séance par une longue prise de parole, "en réponse à la motion déposée par l'opposition et relative à la Zac des Vigneaux". Rappelons que les élus d'opposition, ainsi qu'un collectif d'habitants de la commune, étaient montés au créneau en novembre dernier pour protester contre l'esthétique du premier bâtiment de la Zac, à l'entrée de la ville, tel qu'il apparaissait sur les documents de commercialisation de logements.

Le maire a tenu à rappeler que c'est "l'ancienne agglo, aujourd'hui Métropole, qui a la maîtrise de ce dossier, et qu'elle en a confié l'aménagement à la SEM Façonéo". Il a également souligné que c'est bien

l'ancienne majorité, dont faisait partie Antoine Di Ciaccio, qui a "décidé d'une Zac comprenant plusieurs centaines de logements et 23 220 m<sup>2</sup> de surface de plancher", alors que lui-même s'y était opposé à l'époque. Il a également fait référence au rapport de présentation du projet qui, en 2008, prévoyait la réalisation de bâtiments en R+3 ou R+4, et il a énuméré les modifications obtenues par lui après négociations avec Façonéo depuis son élection.

**"Vous lancez des polémiques inutiles et stériles, fondées sur des mensonges !"**

Bernard Destrost a ainsi reproché à son opposition de faire "de la politique politicienne"

et de "lancer des polémiques inutiles et stériles, fondées sur des mensonges". Enfin, il a tenu à mettre en valeur le travail de Façonéo au service de la commune et de toutes celles du territoire, et a précisé que "des engagements oraux et écrits ont été pris par son directeur pour améliorer au possible l'architecture des bâtiments proposés".

Pour lui répondre, l'élue d'opposition Gérald Fasolino a précisé que son groupe n'était "pas contre la Zac": "Nous vous demandons simplement de revoir avec Façonéo l'architecture de ce bâtiment!"

Nominativement attaqué, Antoine Di Ciaccio a lui aussi pris la parole: "Cette charge très virulente masque votre incompétence à gérer la situation, a-t-il lancé au maire, M. Abad, c'est le directeur d'une SEM, maîtrisée par les élus, ce n'est pas lui qui décide de ce qui se fait à Cuges! C'est à vous de discuter avec

lui." Agacé, le maire a coupé court: "Venez aux vœux, vous la verrez l'architecture modifiée!" Il y aurait donc, semble-t-il, une nouvelle esquisse du futur bâtiment, mais il n'a pas jugé utile de la présenter au conseil municipal.

**Une nouvelle esquisse du bâtiment des Vigneaux sera présentée aux vœux...**

Après cette longue introduction, les élus sont passés à l'ordre du jour. Ils ont commencé par des décisions relatives au versement d'acomptes de subventions, pour assurer leur fonctionnement, à trois associations et au CCAS.

Puis plusieurs délibérations concernaient le recrutement

d'agents municipaux pour les services animation et jeunesse, plusieurs d'entre eux s'étant retrouvés sans contrat, depuis début janvier, du fait de l'annulation des deux précédents conseils municipaux en décembre. Une situation que n'a pas manqué de dénoncer l'opposition.

"Nous avons eu un problème avec le contrôle de légalité, a justifié le maire, et étant donné l'audit en cours de la CRC - cour régionale des comptes, Ndlr - nous ne voulions pas prendre de risques."

Au sujet du rapport de la CRC, qui porte sur la période 2008-2014, le maire s'est montré très alarmiste, mais n'a pas souhaité s'étendre sur le sujet: "Nous avons des consignes très strictes et beaucoup de contraintes... Et les trésoriers payeurs aussi sont sur la sellette."

**Frédérique GROS**

fgros@laprovence-presse.fr

**INVESTIR  
APPORTE**

## L'annulation des arrêtés de délégations en débat

La délibération avait attiré l'attention des observateurs... Au dernier point de l'ordre du jour, le maire a fait lecture du texte annonçant "l'annulation de tous les arrêtés de délégation de fonctions et de signatures pris depuis le dénut du mandat pour l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux". Une décision, a-t-il expliqué, "relative aux recommandations de la CRC, et dès demain, un nouvel arrêté sera pris, dans le cadre légal".

Gérald Fasolino s'est étonné de cette décision: "Il s'agit d'un arrêté du maire, qui n'est pas pris en conseil municipal. Vous n'avez donc aucune raison de passer une délibération pour l'annuler! Ça n'a pas de sens, nous ne prendrons

pas part au vote." "Vous nous donnez toujours des leçons, mais attendons le rapport de la CRC!" s'est énervé Bernard Destrost.

André Lambert, anciennement élu de la majorité entré en dissidence quelques mois après l'élection de 2014, a fait part de sa propre expérience: "Lorsque ma délégation m'a été retirée, cela s'est fait par simple arrêté du maire, et jamais en conseil municipal. Chacun prend donc ses responsabilités, mais je ne participe pas à ce vote." L'équipe municipale, qui voulait, semble-t-il, montrer à la CRC qu'elle prenait en compte ses observations, a finalement retiré la délibération dans la plus grande confusion.

FR.G.